

Avis d'attribution de marché

Section I : Identification de l'organisme qui passe le marché

M. Raphaël BERNARDIN, Maire,

Parc Georges Spénale,

81370 Saint-Sulpice-La-Pointe

Tél 05 63 40 22 00 - Fax 05 63 40 23 30 – Courriel : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

Type de pouvoir adjudicateur : Commune / Collectivité territoriale

Section II : Objet du marché

Le présent marché a pour objet les travaux de réalisation d'un carrefour à feux Route de Lavour/Chemin de la Monge.

Numéro de référence : 2019 – TX – 10

Codes CPV principaux :

45233140-2 Travaux routiers

45112100-6 Travaux de creusement de tranchées

31518000-0 Feux de signalisation

45316200-7 Installation de matériel de signalisation

Type de marché : travaux

Le marché n'est pas alloti.

Il est prévu une tranche optionnelle relative à des travaux et installation d'un système de traitement d'air.

Variante :

Une variante à l'initiative du pouvoir adjudicateur est prévue à savoir : « La réalisation d'un carrefour à feux avec détecteur vidéo type Traficam ou similaire ».

Section III : Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères et sous critères énoncés ci-dessous :

Critères et sous critères	Pondération
<p>Critère prix</p> <p><i>La note du candidat sera calculée de la façon suivante :</i></p> $Note = 20 * (1 - \frac{(Offre - MD)}{MD})$ <p>Où « MD » = offre moins disante et « offre » = montant de l'offre considérée</p>	60%
<p>Critère technique</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Méthodologie d'exécution :</i> <ul style="list-style-type: none"> o <i>Méthodologie de réalisation des prestations (terrassements, pose des fourreaux, chambres et armoires, câblage, pose des massifs, levage des appareils et installation des équipements nécessaires)</i> o <i>Protection du stockage sur chantier, signalisation, mise en place de barrières de sécurité du chantier</i> o <i>Méthodologie employée pour la préparation des chantiers</i> o <i>Méthodologie employée pour le franchissement ou le travail à proximité des réseaux existants</i> o <i>Méthodologie de mise à la côte des ouvrages émergents</i> <i>(Réponse en 40 lignes police calibre taille 11)</i> - <i>Fiches techniques des produits, notes de calcul</i> - <i>Planning détaillé d'exécution</i> - <i>Mesures mises en œuvre pour le respect de la propreté du site et de l'environnement, pour la limitation des nuisances aux riverains</i> <i>(réponse en 20 lignes police calibre taille 11)</i> - <i>Moyens humains et matériels affectés au chantier (CV, formation, AIPR, ...)</i> <p>Le critère technique et les sous critères seront appréciés au regard des éléments retranscrits dans le mémoire technique.</p>	<p>40 %</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15% - 5% - 5% - 5% - 10%

Section IV : Procédure

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles R.2123-1 à 7 du code de la commande publique.

Section V : Attribution du marché

Marché n°: 2019-TX-10

Date de conclusion du marché :

La durée d'exécution à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux est arrêtée pour une période maximale de 6 semaines avec un démarrage souhaité la semaine 45.

Nombre d'offres reçues par voie électronique : 3

Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques :

Noms et adresse du titulaire et informations sur le montant du marché (hors TVA) :

Société CEGELEC
38 avenue de Vabre
route de Marcillac
12000 RODEZ

Offre de base pour un montant global en HT de 50 232.25€.

Section VI: Renseignements complémentaires

Le dossier de marché est consultable à l'Hôtel de ville de Saint-Sulpice-la-Pointe, Parc Georges Spénale, aux jours et horaires d'ouverture : Lundi : de 8h30 à 12h et de 15h à 18h / Mardi : de 8h30 à 12h et de 15h à 18h / Mercredi : de 8h30 à 12h et de 15h à 18h / Jeudi : de 8h30 à 12h et de 15h à 19h / Vendredi : de 8h30 à 12h et de 15h à 17h

Instance chargée des procédures de recours
Nom officiel : Tribunal administratif de Toulouse

Date d'envoi du présent avis : 13/12/2019